

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 OCTOBRE 2008 A 20 HEURES 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le MARDI 07 OCTOBRE 2008 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.

**PRESENTS** : M. COLL. Mme MARTIN. M. BRUNET. Mmes. FABRE. GARCIA. MM. ARTAUD. FAYOS. SOLA.

**ABSENTS** : Mme CHENAULT donne procuration à Mme FABRE,  
Mr INGLES donne procuration à Mr COLL,  
Mr ESPEUT donne procuration à Mr FAYOS,  
Mr ROSELL Bernard donne procuration à Mme MARTIN,  
Mr ROSSELL Serge donne procuration à Mr BRUNET,  
Mr VINCENT donne procuration à Mr ABEL.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme GARCIA Joëlle

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2008 :**

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 Septembre 2008.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1. REGIE OFFICE DE TOURISME. DIVERSES DELIBERATIONS :**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame MARTIN Françoise afin de présenter les points débattus lors du Conseil d'Exploitation de la Régie du 17 septembre 2008.

Madame MARTIN Françoise propose au Conseil Municipal d'entériner les décisions du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Elle fait part de ces décisions :

#### **Première décision** : Séjours d'altitude : recours exceptionnel à des prestataires non conventionnés :

Madame MARTIN Françoise rappelle le principe des séjours d'altitude : hôteliers, restaurateurs et prestataires sportifs ont été démarchés afin de créer une nouvelle offre touristique qui comprend l'hébergement et des activités sportives.

L'ensemble des prestataires ayant adhéré au projet sont liés par une convention.

Cependant, il a été évoqué l'hypothèse d'une carence ponctuelle de la part d'un prestataire conventionné. Dans un souci de réactivité, il conviendra, après s'être assuré qu'aucun autre partenaire conventionné ne puisse fournir la prestation en question, de s'adresser à un prestataire non conventionné. Il est précisé que cette pratique doit rester exceptionnelle.

Madame MARTIN Françoise, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie, fait part à l'Assemblée qu'il a été décidé, en cas de carence de prestataires conventionnés, de faire appel à des prestataires non conventionnés.

Madame MARTIN Françoise demande à l'Assemblée de suivre l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

VOTE : Unanimité.

**Deuxième décision** : Convention Régie Office de Tourisme/Monsieur BRUN Nicolas :

Monsieur Le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 09 Septembre dernier, Madame CHENAULT Véronique, Conseillère Municipale, avait indiqué que certains points de la convention devaient être revus. Ceux-ci portaient sur :

- \* la durée de la convention : 5 ans renouvelable une fois pour la même durée par tacite reconduction,
- \* le tarif de la location : fallait-il augmenter le tarif ? et dans quelle proportion ?
- \* le développement de nouvelles activités : nouvelle clause à insérer. Faut-il détailler les nouvelles activités envisagées ?

La Commission Sport s'est réunie afin d'apporter les réponses à ces questions.

Madame MARTIN Françoise, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie, fait part à l'Assemblée qu'il a été précisé que :

- . la durée de la convention a été fixée à 5 ans renouvelable une fois pour la même durée par tacite reconduction.
- . le tarif de location des courts : augmentation du tarif selon augmentation du tarif des cours de Monsieur BRUN Nicolas. Une formule spécifique sera mise en place pour tenir compte de cette évolution tarifaire.
- . le développement des nouvelles activités : afin de ne pas bloquer le développement de nouvelles activités, il est convenu de ne pas en fixer une liste exhaustive.

Monsieur BRUN Nicolas a donc la possibilité de développer toute nouvelle activité adaptée à la structure du Termanal et en adéquation avec la politique sportive de celui-ci.

Cependant, il est précisé que ces activités ne doivent pas concurrencer les prestations dispensées par le Termanal des Loisirs.

Enfin, Monsieur BRUN Nicolas continue à se charger de la communication de ses produits existants et à venir toujours dans le respect du partenariat avec la Commune de BOLQUERE.

Madame MARTIN Françoise, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie fait part à l'Assemblée qu'il a été décidé de renouveler la convention de Monsieur BRUN Nicolas avec la Régie Municipale de l'Office de Tourisme pour une durée de cinq ans renouvelable une fois pour la même durée par tacite reconduction et selon les modalités susvisées.

Madame MARTIN Françoise demande à l'Assemblée de suivre l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

VOTE : Unanimité.

**Troisième décision** : Contrat Monsieur VINCENT Lion : vacances 2<sup>ème</sup> Semestre 2008 :

Dans le cadre de la commercialisation des séjours d'altitude, Messieurs DECHONNE et DEPOND seront amenés à s'absenter afin de procéder à des démarchages auprès de la clientèle de la région.

Par ailleurs, le Termanal s'attend à connaître des périodes de forte fréquentation dues à l'arrivée de groupes, clients des séjours d'altitude.

Afin de renforcer l'équipe ponctuellement, Madame MARTIN Françoise, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie, fait part à l'Assemblée qu'il a été proposé et accepté de faire un contrat de vacation à Monsieur LION Vincent durant le 2<sup>ème</sup> Semestre 2008. Celui-ci sera sollicité lors des journées suivantes :

- Mardi 07 Octobre,
- Samedi 11 Octobre,
- Mercredi 22 Octobre,
- Vendredi 31 Octobre,
- Dimanche 02 Novembre,
- Lundi 03 Novembre,

- Mardi 04 Novembre,
- Mercredi 05 Novembre,
- Mercredi 12 Novembre,
- Samedi 15 Novembre,
- Mercredi 19 Novembre,
- Jeudi 20 Novembre,
- Samedi 22 Novembre,
- Lundi 01 Décembre.

Madame MARTIN Françoise demande à l'Assemblée de suivre l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

VOTE : Unanimité.

**Quatrième décision** : Agence de communication :

Suite à la démission d'Anne Flown en août dernier, une consultation auprès de six agences de communication a été lancée concernant la conception graphique de l'ensemble des documents édités par la Mairie, l'Office de Tourisme et le Termanal des Loisirs.

Madame MARTIN Françoise, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie, fait part à l'Assemblée qu'il a été décidé de retenir l'Agence Emmaluc pour un montant de 12 500€HT.

Madame MARTIN Françoise demande à l'Assemblée de suivre l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

VOTE : Unanimité.

**Cinquième décision** : Embauche d'Isabelle PEREIRA :

Madame MARTIN Françoise indique que Melle PEREIRA Isabelle a travaillé à plusieurs reprises en tant que saisonnière à l'Office de Tourisme.

Eu égard à la qualité de son travail et suite à la démission d'Anne Flown, il a été proposé de lui confier les missions suivantes dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée :

- . Accueil et information,
- . Actualisation du site Internet,
- . Appui à la chargée de communication,
- . Développement et gestion de la centrale de disponibilité.

Madame MARTIN Françoise, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie, fait part à l'Assemblée qu'il a été décidé d'embaucher Melle PEREIRA Isabelle à temps plein (mi-temps accueil/mi-temps site Internet) sur un contrat à durée indéterminée à compter du 01 Octobre 2008 sur l'indice 1.2 de la convention collective des organismes de tourisme.

Madame MARTIN Françoise demande à l'Assemblée de suivre l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

VOTE : Unanimité.

**Sixième décision** : Prolongement contrat Monsieur VALADOUX Thomas :

Madame MARTIN Françoise précise que le contrat de Monsieur VALADOUX Thomas, chargé de mission Evènementiel, se termine le 23 Octobre prochain.

Madame MARTIN Françoise, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie, fait part à l'Assemblée qu'il a été décidé de renouveler son contrat pour une durée de quatre mois et dans les mêmes conditions à compter du 24 Octobre 2008.

Madame MARTIN Françoise demande à l'Assemblée de suivre l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

VOTE : Unanimité.

**Septième décision** : Embauche secrétaire comptable :

Suite au départ de Madame LOPEZ Catherine, Madame MARTIN Françoise, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie fait part à l'Assemblée qu'il a été décidé d'embaucher un (e) secrétaire comptable à mi-temps soit 17h30 par semaine avec l'indice 1.2 de la convention collective des organismes de tourisme, qui sera chargé(e) de la comptabilité, des ressources humaines et du secrétariat administratif de l'Office de Tourisme uniquement.

Madame MARTIN Françoise demande à l'Assemblée de suivre l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

VOTE : Unanimité.

Monsieur Le Maire indique qu'il souhaite faire appel à un Cabinet Consultant pour le recrutement.

**2. DIVERS. DEMANDE DE LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL :**

Suite à la démission de Monsieur VIGUE Christophe, l'appartement communal qu'il occupait Place Guy Malé à Bolquère, est vacant.

Melle CARDINAL Aline, Adjoint Administratif à l'Urbanisme, souhaiterait louer cet appartement.

Aussi, Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de signer un bail de location avec Melle CARDINAL Aline et de consentir le loyer au même montant que celui qui avait été fixé à Monsieur VIGUE.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - donne son accord pour l'établissement d'un bail de location, fixe le loyer à 144€/mois toutes charges comprises et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

**3. ECOLE. INTERVENANTE ANGLAIS/RECONDUCTION ACTIVITE PISCINE/RECONDUCTION ACTIVITE PATINOIRE :**

• **INTERVENANTE ANGLAIS** :

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que, lors de sa séance du 09 Septembre, le Conseil Municipal avait choisi Madame MEYNADIER pour assurer les cours d'anglais de l'année 2008/2009, du fait notamment qu'elle avait assuré cette intervention l'année précédente aux écoliers de Bolquère.

Or, il s'avère que Madame MEYNADIER ne souhaite plus donner suite à cette offre de prestation en raison des modalités des cours : la pratique de l'anglais en classe «double» ne serait pas adaptée au bon apprentissage de la langue et favoriserait des différences de niveaux.

Aussi, Monsieur Le Maire indique que Madame LEE (qui avait fait acte de candidature) a été contactée à nouveau pour remplacer Madame MEYNADIER. Il lui a été proposé une prestation de 14 heures par mois, soit 3h30 par semaine à 11€net de l'heure.

Il précise que Madame LEE nous a informé qu'elle ne pouvait commencer les cours d'anglais qu'après les vacances de la Toussaint. Elle demande une rémunération de 15€/heure.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – se prononce défavorablement quant à la rémunération à 15€/heure et décide de proposer à Madame LEE une rémunération à 12€/heure. Il est précisé que, dans le cas où cette personne n'accepterait pas cette proposition, une recherche sera lancée afin de trouver une nouvelle intervenante.

- **RECONDUCTION ACTIVITE PISCINE :**

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée de la demande formulée par Madame CULLELL, Institutrice à l'Ecole de Bolquère, concernant le renouvellement de l'activité piscine (5 séances) au cours du 3<sup>ème</sup> Trimestre 2009 avec sa classe (Grande Section Maternelle/Cours Préparatoire).

Il indique que les différents tarifs proposés pour cette activité sont :

* Coût de la location du bassin : 54€ x 5 séances soit.....	270.00€
* Coût du transport en bus soit : 82.75€ x 5 séances soit.....	413.77€TTC
* Coût du maître nageur sauveteur : 25€ x 5 séances soit.....	125.00€
* Coût total s'élèverait donc à.....	<b><u>808.77€</u></b>

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de valider ces tarifs.

VOTE : Unanimité.

- **RECONDUCTION ACTIVITE PATINOIRE :**

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée de la demande formulée par Monsieur BERNABEU, Directeur de l'Ecole de Bolquère concernant la possibilité de reconduire l'activité patinoire (prévisionnel de 8 à 10 séances) durant le 2<sup>ème</sup> Trimestre avec les classes (Maternelle, Grande Section Maternelle/Cours Préparatoire, Cours Elémentaire).

Il indique que les différents tarifs proposés pour 10 séances sont :

* Coût de la location de la patinoire : 93€ x 10 séances soit.....	930.00€
* Coût du transport en bus : 82.75€ x 10 séances soit.....	827.50€
* Coût total s'élèverait donc à.....	<b><u>1 757.50€</u></b>

Par ailleurs, il rappelle au Conseil Municipal que l'année dernière le nombre de séances était de 7.

En revanche, pour cette année, 8 à 10 séances sont prévues. Il a été indiqué qu'il ne sera pas prévu plus de 10 séances.

Afin de répondre à la demande de Monsieur Le Directeur, Monsieur Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur un nombre de séances ainsi que sur la reconduction de cette activité.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – a retenu un nombre de 8 séances et s'est prononcé favorablement quant à la reconduction de cette activité.

#### **4. PERSONNEL. OUVERTURE DE POSTES/RENOUVELLEMENT/COMPTE EPARGNE TEMPS :**

- **OUVERTURE DE POSTES – RENOUVELLEMENT :**

Monsieur Le Maire indique à l'Assemblée qu'il y a lieu d'embaucher à l'atelier mécanique, en remplacement de Monsieur TUSET Francis qui part à la retraite fin mars 2009, un Adjoint Technique 2ème classe contractuel (4 mois) à temps complet IB 388/IM 355.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu trois postes d'Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe contractuel en renfort aux services techniques :

- Un poste d'une durée d'un an à raison de 35/35<sup>ème</sup> IB 281/IM 290
- Un poste d'une durée de quatre mois à raison de 35/35<sup>ème</sup> IB 281/IM 290
- Un poste d'une durée d'un an à raison de 17,5/35<sup>ème</sup> IB 281/IM290

Par ailleurs, à l'école, afin de réajuster l'annualisation du temps de travail du personnel, Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ouvrir deux postes d'Adjoint Technique, un à 28/35<sup>ème</sup> et l'autre à 30/35<sup>ème</sup> et de fermer simultanément deux postes d'Adjoint Technique, l'un à 29/35<sup>ème</sup> et l'autre à 30,5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2008.

S'agissant de l'intervenante en anglais, il conviendra d'établir un contrat de vacation de 14h/mois (et non un contrat à temps non complet).

Monsieur Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'ouverture de ces postes ainsi que sur l'établissement d'un contrat de vacation concernant l'intervenante en anglais.

VOTE : Unanimité.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur CARTIER Christophe a fait part de son souhait de réintégrer les services municipaux. Lors de la Commission Travaux du 06 Octobre dernier, sa réintégration a été examinée et acceptée.

- **COMPTE EPARGNE TEMPS :**

Ce point n'a pas été examiné par l'Assemblée Délibérante. Il est reporté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

## **5. URBANISME. APPELS A PROJET PARC NATUREL REGIONAL : APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME – CONSEILS D'ORIENTATION ENERGETIQUE :**

- **APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME :**

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que, par courrier du 31 juillet dernier, Monsieur Le Président de la Commission Urbanisme du Parc Naturel Régional, Monsieur VALBONNA nous informe du souhait de promouvoir les démarches d'urbanisme durable pour accompagner le développement du territoire.

Pour cela, il sollicite les communes souhaitant adhérer à une démarche d'approche Environnementale de l'Urbanisme au travers de l'élaboration de document d'urbanisme.

Monsieur Le Maire souligne que l'intérêt du projet est qu'une aide équivalente à 30 000€ pourra être accordée. Par ailleurs, les communes retenues, au nombre de deux, seront techniquement accompagnées par le Parc Naturel Régional dans leur démarche.

Il indique que le Service Urbanisme a monté un projet portant sur la révision générale du POS avec des objectifs tels que la protection des paysages, la gestion de l'eau et des déchets ainsi que les énergies renouvelables.

Afin de le compléter, Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée qu'il convient de prendre une délibération décidant de répondre à l'appel à projet et de solliciter l'accompagnement du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes ainsi que son engagement pour le respect de la méthode d'approche environnementale de l'urbanisme (AEU).

VOTE : Unanimité.

- **CONSEILS D'ORIENTATION ENERGETIQUE :**

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que, par courrier du 15 septembre dernier, le Parc Naturel Régional et le Pays Terres Romanes proposent aux communes qui le souhaitent la réalisation d'un audit énergétique de leurs bâtiments moyennant une participation de 10% du coût de la prestation.

Il précise que, pour 10 bâtiments la prestation est comprise entre 6 500 et 8 000€, il reste à la charge de la commune entre 650 et 800€.

Monsieur Le Maire indique que le but de l'audit est de faire un bilan énergétique des bâtiments sélectionnés et de faire, suite à cet audit, les travaux nécessaires pour réduire le coût de la «facture énergétique».

Par ailleurs, lors de la Commission Urbanisme, il a été décidé de proposer le bâtiment du Termanal des Loisirs ainsi que celui de l'ancienne école, de l'actuelle mairie et de la salle polyvalente. D'autre part, il sera également proposé un état des lieux de l'éclairage public dans le cas où l'enveloppe budgétaire du parc serait suffisamment conséquente.

Afin de compléter le dossier d'appel à projet, Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée qu'il convient de prendre une délibération engageant la Commune dans la démarche, la participation financière et le suivi du projet.

VOTE : Unanimité.

• **PRISE EN CHARGE LOTISSEMENT LE VILLAGE :**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en date du 18 décembre 1998, le Conseil Municipal avait délibéré pour le transfert des voies et réseaux du lotissement le village dans le domaine public. Il s'agit des parcelles C798 pour la voirie, C797 pour le poste transformateur et C796 abords D10.

Cependant, il précise que le contrôle de légalité avait dénoncé la délibération dans le sens où l'espace vert ne pouvait être transféré au domaine public. L'intégration au domaine public n'avait donc pas pu se faire.

Aujourd'hui, à la demande de Monsieur PARTOUCHE, représentant de la SCI La Creu, il conviendrait de régulariser cette situation.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que Maître SEGURET, notaire chargé du dossier, demande que la délibération du 18 décembre 1998 soit reprise afin d'autoriser Monsieur Le Maire en fonction, d'effectuer les démarches et signatures nécessaires à cet effet.

VOTE : Unanimité.

• **DEMANDE ARBRES ET ARBUSTES A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE :**

Monsieur Le Maire rappelle que, lors de la séance du Conseil du 12 Août dernier, il avait été décidé de demander à la Pépinière Départementale des arbres et des arbustes afin de se mettre en conformité avec les recommandations du Parc Naturel Régional concernant l'insertion du terrain de moto-cross dans son environnement.

Or, il indique que d'autres arbres et arbustes seraient nécessaires afin d'embellir le village.

Aussi, il propose à l'Assemblée de commander auprès de la Pépinière Départementale des arbres et des arbustes selon la liste suivante préconisée par les Services Techniques :

▪ **Secteur Pyrénées 2000 :**

- 4 pins sylvestres,
- 4 bouleaux,
- 6 sorbiers des oiseaux.

▪ **Secteur Ecole :**

- 1 bouleau,
- 2 pins nains,
- 2 lilas,
- 1 cornouiller sanguin.

▪ **Secteur stade :**

- 2 cèdres de l'atlas,
- 2 épicéas communs,
- 1 saule pleureur,
- 1 érable de sycomore.

▪ **Secteur aire de jeux :**

- 1 sorbier,
- 1 érable negundo.

▪ **Secteur cimetière église :**

- 1 pin noir,
- 3 troènes du Japon,
- 2 berbérises pourpres.

VOTE : Unanimité.

Monsieur Le Maire tient à préciser que la délibération prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 12 Août dernier sera annulée et remplacée par celle de la réunion du Conseil du 07 Octobre 2008.

**6. AFFAIRES SOCIALES. CREATION D'UN CCAS :**

Monsieur Le Maire indique que la Commune a pour objectif la création d'un Centre Communal d'Action Sociale. Un Centre Communal d'Action Sociale doit normalement exister dans chaque commune puisque son existence est obligatoire (article L123-4 du code de l'action sociale et des familles).

Par ailleurs, Monsieur Le Maire définit un Centre Communal d'Action Sociale et indique les grandes lignes de son fonctionnement.

Un Centre Communal d'Action Sociale peut être défini comme une structure de proximité qui s'adresse à tous les publics, de la petite enfance aux personnes âgées. C'est un établissement public administratif communal. Il est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire. Ce Conseil doit se réunir au moins une fois par trimestre.

Dès que le Conseil d'Administration est constitué, celui-ci élit en son sein un Vice-Président qui le préside en l'absence du Maire.

Outre son Président, le Conseil d'Administration comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal. Il comprend également des membres nommés par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus et les membres nommés sont en nombre égal au sein du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Pour financer son activité, le CCAS dispose pour l'essentiel à côté des recettes provenant de ses prestations de services et de dons et legs, de la subvention qui lui est versée par la Commune et qui lui permet d'équilibrer ses comptes.

Le CCAS a des compétences obligatoires en matière d'aides sociales (RMI, CMU, APA – Aide Personnalisée d'Autonomie –).

Parallèlement, il dispose de compétences facultatives selon le dynamisme dont il fait preuve : dans ce cas, les aides sociales se répartissent en quatre grands domaines :

- **Accueil de la petite enfance** : crèches, haltes-garderies, crèches à domicile, relais d'assistantes maternelles.
- **Précarité** : centres d'hébergement et de réadaptation sociale, foyers pour travailleurs migrants, terrains pour les gens du voyage, samu social.
- **Vie des quartiers** : centres sociaux, clubs de jeunes, centres de loisirs.
- **Grand Âge** : maisons de retraite, foyers-logements, accueils de jour, services à domicile, télé assistance, aides ménagères, restauration....

Le Directeur du Centre Communal d'Action Sociale et ses agents sont nommés par le Président. La nomination du Secrétaire Général à l'emploi de directeur de Centre Communal d'Action Sociale peut être admise dans les petites communes où l'emploi de directeur du Centre Communal d'Action Sociale ne requiert que l'exercice d'une activité limitée présentant le caractère d'activité accessoire.

Les agents du Centre Communal d'Action Sociale, quant à eux, relèvent de la Fonction Publique Territoriale.

Après avoir entendu Monsieur Le Maire, il est demandé d'une part, au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres afin de siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de BOLQUERE.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – fixe à 4 le nombre de membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, et désigne les membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal accepte – à l'unanimité – d'élire :

- Monsieur Le Maire, Président de droit,
- Madame FABRE Laurence,
- Madame GARCIA Joëlle,
- Monsieur BRUNET Jean-Louis,
- Monsieur SOLA Daniel.

D'autre part, le Conseil d'Administration, nouvellement constitué, doit procéder à l'élection d'un Vice-Président.

Le Conseil d'Administration – à l'unanimité – désigne Monsieur SOLA Daniel comme Vice-Président.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale, désigne Melle MARTEEL, Secrétaire Générale des Services, comme Directeur de ce Centre.

Concernant les membres extérieurs à nommer, la Commission Affaires Sociales/Aide Sociale ainsi que le Comité Consultatif concerné doivent se réunir afin de désigner les représentants des diverses associations pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **7. MARCHES PUBLICS. PENALITES DE RETARD RESEAU DE CHALEUR :**

Monsieur Le Maire rappelle qu'un marché d'appel d'offres ouvert a été lancé pour les travaux d'installation d'une chaufferie centrale automatique au bois et réseaux de chaleur pour la nouvelle école et les bâtiments communaux de Bolquère.

Il indique qu'il avait été retenu la Société G. THERMIE pour un montant de travaux €HT de :

▪ Offre de base :	299 618.00€
▪ Option 4 (détection de niveau silo) retenue :	937.00€
▪ Soit un montant total €HT de :	300 555.00€
▪ Soit un montant €TTC de :	359 463.78€

Il s'est avéré que cette Société n'a pas respecté le délai d'exécution comme prévu au marché.

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que la Commission des Travaux en présence du Bureau d'Etudes et la Société G. Thermie réunis courant Avril dernier, ont décidé d'arrêter d'un commun accord le montant des pénalités de retard à 9 660.63€HT soit 11 554.11€TTC.

Il demande au Conseil d'entériner cette décision.

VOTE : Unanimité.

Monsieur Le Maire tient à souligner que le montant de ces pénalités compense approximativement le montant de l'avenant n°01 passé avec la Société G. THERMIE concernant des travaux supplémentaires.

### **8. DIVERS. ETUDE RESEAU DE CHALEUR HÔTELS «L'ANCIENNE AUBERGE» et «LASSUS».**

Le Conseil Municipal n'ayant pas débattu de ce point, celui-ci est reporté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

### **9. TOURISME. SURCLASSEMENT :**

Monsieur Le Maire explique que la loi du 14 Avril 2006 porte réforme du classement des communes touristiques. Le décret d'application est enfin sorti le 02 Septembre dernier.

Ainsi, la Commune de Bolquère peut désormais procéder à son «reclassement» selon les modalités de ce décret.

Afin de mener au mieux cette procédure (notamment pour le montage du dossier), la Direction Régionale du Tourisme a été sollicitée.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer favorablement sur le lancement de la procédure de classement selon les modalités de la loi du 14 Avril 2006.

VOTE : Unanimité.

### **10. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR**

### **LA CREATION D'UN CENTRE AQUALUDIQUE :**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que, dans le cadre d'un développement économique de la Commune, il conviendrait d'étudier un projet de création d'un centre aqualudique sur la Commune.

Il indique que, pour mener à bien ce projet, il serait opportun de lancer une étude de faisabilité.

A cette fin, il préconise de procéder au lancement d'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée auprès d'un journal spécialisé.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le lancement de l'étude et de la consultation.

VOTE : Unanimité.

### **11. DIVERS. MOTION POUR L'ENTREPRISE SANTE CERDAGNE/CAPCIR.**

Monsieur Le Maire souhaite, avant toute décision, étudier la motion proposée par Monsieur ARMENGOL, Conseiller Général du Canton de Saillagouse, relative aux diverses réorganisations envisagées par l'Agence Régionale d'Hospitalisation pour le secteur santé et médico-social de la montagne catalane.

Ce point est reporté lors d'un prochain Conseil Municipal.

**SEANCE LEVEE A 23 HEURES 20**

